

Les Angles le 28 mars 2008



Les Angles

MAIRIE

66210 LES ANGLÉS (FRANCE)

Tél. 04 68 04 42 21 - Fax. 04 68 04 36 46

Objet/ Directive Européenne 2007/23/CE relative à la mise sur le marché d'articles pyrotechniques : risques de disparition des Correfocs. Motion, de soutien.

Le Parlement Européen est à l'Origine d'une directive visant à réguler l'utilisation publique et la mise sur le marché de matériel pyrotechnique.

Cette résolution, applicable le 4 janvier 2010, prévoit pour tout correfoc et spectacle pyrotechnique, l'établissement d'une distance de sécurité de 15 mètres avec le public, ce qui rend impossible dans notre village et les villages de notre département ce genre de manifestation et entraînera la disparition d'éléments de la culture populaire catalane présents sur notre territoire depuis plus de 800 ans, tels les groupes de diables et dimonis et le bestiaire traditionnel de feu.

Face à ce risque et en accord avec notre engagement pour le maintien, et le développement de la culture, les traditions et la langue catalane, la Municipalité des Angles soutien la culture populaire catalane et demande à l'Etat :

- de reconnaître le caractère singulier des éléments festifs de culture populaire catalane et notamment les « correfocs ».
- d'établir une réglementation nationale spécifique pour l'utilisation des matériels pyrotechniques, garantissant ainsi la survie des traditions séculaires.

Monsieur le Maire des Angles, Conseiller général du Canton de Mont Louis

Christian Blanc